

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Stratégie eau-air-sol de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes

Conférence Technique Territoriale la prise en compte de la séquence ERC du territoire au projet



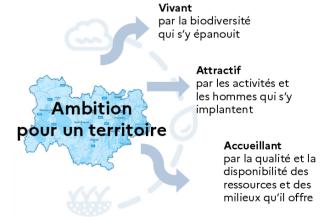
15 novembre 2021



Une stratégie globale visant à la préservation des ressources naturelles

- Adoptée en mai 2020, c'est une des **politiques prioritaires du Préfet de Région** constituant **une approche globale** des sujets à enjeux d'intervention de l'État sur le champ de la préservation des ressources naturelles.
- Principalement initiée par les services de l'État en région, elle implique ses opérateurs (ADEME, ATMO, ARS, Agences de l'eau,...), mais aussi les collectivités locales, les professions, les porteurs de projets;
- Elle définit des principes forts d'intervention :
 - X Soutenir les bonnes initiatives ;
 - X Invite à considérer le coût global des projets à long terme ;
 - Fixe des objectifs de résultats chiffrés à échéances 2027 et 2040 ;
 - Découle d'orientations nationales ou européennes, mais peuvent être plus ambitieuses et constituent par là-même une démarche d'expérimentation;
 - Sélection d'actions fortes concourant à la préservation des ressources (32 actions);









Thématique transversale eau-air-sol

- Améliorer la connaissance EAS
- Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation
- Établir des principes de conditionnalité pour les aides de l'État
- Soutenir et promouvoir les bonnes pratiques
- Territorialiser les objectifs nationaux de protection des espaces naturels
- Décliner le plan ECOPHYTO2+ en AuRA
- Établir et mettre en œuvre une doctrine de l'État sur la planification intégrant les problématiques de la stratégie
- Déployer la chaleur renouvelable
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaires publics)

Thématique *eau*

- Promouvoir une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants
- Gérer les déficits actuels et à venir dans le cadre de projets de territoire et mettre en œuvre le programme 100 retenues
- Lutter contre les pollutions domestiques et industrielles
- Restaurer la continuité écologique
- Déployer la démarche « Captage prioritaire »
- Renforcer la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse
- Territorialiser la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau

Thématique air

- Encourager les formes de gouvernance partagée dans l'élaboration des PPA
- Élaborer et mettre en œuvre un « Plan ozone »
- Déployer des zones à faibles émissions-mobilité
- Améliorer la gestion des épisodes de pollution
- Communiquer autour de la pollution de l'air
- Déployer les feuilles de route « Qualité de l'air »
- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Contribuer au renforcement du cadre réglementaire existant
- Veiller à la cohérence du développement de la filière bois-énergie
- Développer la connaissance sur la diversité des polluants atmosphériques

Thématique sol

- Engager les acteurs vers une trajectoire ZAN : établissement d'une gouvernance régionale
- Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméablisation et renaturation
- Promouvoir le développement de stratégie foncière et d'offre de foncier public pour les collectivités
- Établir un guide d'aide à la décision sur l'implantation de projets d'énergies renouvelables
- Mieux mobiliser les outils de compensations agricole et forestière